

Image not found or type unknown



Répartition et aménagement des horaires

Par **K KANE**, le **01/03/2012** à **22:16**

Bonsoir. Je voulais vous poser une question sur les aménagements d'horaires.
Ma question est, faut il obligatoirement un accord d'entreprise avec les délégués syndicaux et le patronat pour autoriser des horaires individualisés dans l'entreprise ?
Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **P.M.**, le **01/03/2012** à **22:23**

Bonjour,
En tout cas au minimum, les représentants du Personnel devraient être consultés...